



CC du Pays de Revigny sur Orvain (Siren : 245501184)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

| | |
|--------------------|-----------------------------|
| Nature juridique | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège | Revigny-sur-Orvain |
| Arrondissement | Bar-le-Duc |
| Département | Meuse |
| Interdépartemental | non |

Date de création

| | |
|------------------|------------|
| Date de création | 24/12/1996 |
| Date d'effet | 01/01/2005 |

Organe délibérant

| | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Mode de répartition des sièges | Répartition de droit commun |
| Nom du président | M. Didier MASSE |

Coordonnées du siège

| | |
|--------------------------------|--------------------------|
| Complément d'adresse du siège | 2 place Gaxotte |
| Numéro et libellé dans la voie | |
| Distribution spéciale | |
| Code postal - Ville | 55800 REVIGNY SUR ORNAIN |
| Téléphone | 03 29 78 77 97 |
| Fax | |
| Courriel | administration@copary.fr |
| Site internet | |

Profil financier

| | |
|---|----------------------------------|
| Mode de financement | Fiscalité professionnelle unique |
| Bonification de la DGF | oui |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC) | non |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) | oui |
| Autre taxe | non |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | non |
| Autre redevance | non |

Population

| | |
|-----------------------------|-------|
| Population totale regroupée | 7 514 |
|-----------------------------|-------|

Densité moyenne 40,80

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

| Dept | Commune (N° SIREN) | Population |
|------|---------------------------------|------------|
| 55 | Andernay (215500117) | 257 |
| 55 | Brabant-le-Roi (215500695) | 236 |
| 55 | Contrisson (215501255) | 834 |
| 55 | Couvonges (215501347) | 162 |
| 55 | Laheycourt (215502717) | 415 |
| 55 | Laimont (215502725) | 481 |
| 55 | Mognéville (215503400) | 386 |
| 55 | Nettancourt (215503780) | 258 |
| 55 | Neuville-sur-Ornain (215503822) | 371 |
| 55 | Noyers-Auzécourt (215503889) | 291 |
| 55 | Rancourt-sur-Ornain (215504143) | 198 |
| 55 | Remennecourt (215504242) | 55 |
| 55 | Revigny-sur-Ornain (215504275) | 2 931 |
| 55 | Sommeilles (215504937) | 207 |
| 55 | Vassincourt (215505314) | 296 |
| 55 | Villers-aux-Vents (215505603) | 136 |

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 31

| Compétences exercées par le groupement |
|---|
| <p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hydraulique <p><i>Préservation et amélioration de la qualité du milieu naturel de 3 cours d'eau: définition de zonages relatifs aux milieux naturels, réalisation d'études sur la gestion des espaces naturels et paysagers des vallées alluviales, réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien, versement d'une cotisation annuelle au groupement intercommunal de défense contre le Rat musqué et le Ragondin.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) - Développement des énergies renouvelables : réalisation d'études et création de Zones de Développement Éolien. |
| <p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <p><i>- Prélèvement et distribution d'eau potable. - Exploitation, entretien et renouvellement des réseaux et équipements existants. - Création de réseau dans les zones déjà construites et non desservies. - Possibilité de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la création ou l'extension de réseaux pour le compte de tiers. - Possibilité de participation financière, suivant les modalités inscrites dans le règlement du service, aux réseaux d'eau potable des lotissements créés sous maîtrise d'ouvrage communale, dans le cadre d'une programmation validée par le Conseil de Communauté. Dans ce cas, une réalisation des réseaux pourra être envisagée dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à la COPARY. - Délégation de maîtrise d'ouvrage par les communes pour la réalisation de travaux complémentaires nécessaires à l'alimentation en eau au regard de la protection incendie à partir du réseau AEP. Conformément à la réglementation, les communes restent les gestionnaires et les responsables de ces équipements.</i></p> |

- Assainissement collectif

- Exploitation, entretien et renouvellement des réseaux et stations d'épuration existants, - Réalisation des études de zonage d'assainissement. - Étude et construction de nouveaux équipements d'assainissement collectif dans les zones déjà construites et zonées en assainissement collectif. - Possibilité de participation financière, suivant les modalités inscrites dans le règlement du service, aux réseaux d'assainissement des lotissements créés sous maîtrise d'ouvrage communale, dans le cadre d'une programmation validée par le Conseil de Communauté. Dans ce cas, une réalisation des réseaux pourra être envisagée dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à la COPARY. - Possibilité de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation groupée des branchements à l'assainissement collectif des habitations desservies par un réseau neuf.

- Assainissement non collectif

- Service Public d'Assainissement Non Collectif : contrôle de la conception et de la réalisation et contrôle du fonctionnement et de l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif, entretien des installations d'assainissement non collectif, traitement des matières de vidanges issues de ces installations, conduite sous maîtrise d'ouvrage intercommunale des travaux de réalisation et travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- Autres actions environnementales

- Hydraulique : cours d'eau de l'Ornain, de la Saulx et de la Chée : préservation et amélioration de la qualité du milieu naturel de ces cours d'eau par : - la définition de zonages relatifs aux milieux naturels, - la réalisation d'études sur la gestion des espaces naturels et paysagers des vallées alluviales, - la réalisation de travaux d'aménagement, d'entretien, - le versement d'une cotisation annuelle au Groupement Intercommunal de Défense contre le rat musqué et le ragondin. - Définition et mise en place d'une politique en matière d'animations pédagogiques autour des réalisations environnementales. - Réalisation, gestion et animation d'Opérations Programmées d'Amélioration des Vergers (OPAV). - Aménagement, entretien et valorisation des Vergers Conservatoires : parcelle AC 89 à Laimont et parcelle AE 13 à Revigny-sur-Ornain. - Conduite sous maîtrise d'ouvrage intercommunale d'un processus de réduction / élimination de l'usage des produits phytosanitaires à l'échelle des politiques communales d'entretien des espaces verts, impliquant autant que de besoin études, acquisition de matériels, formations, communication, coordination, portage de groupement d'achats. - Mise en place d'actions de valorisation et d'animation en faveur du patrimoine (la gestion et l'entretien de ce patrimoine restent à la charge des communes).

Sanitaires et social

- Action sociale

- Aménagement d'un Pôle Santé Pluriprofessionnel intercommunal composé d'une Maison des Services de Santé et d'une Maison Médicale. - Développement et mise en œuvre de réflexions, projets, travaux, partenariats et actions avec l'Association du Pôle Santé du Pays de Revigny. - Développement et mise en œuvre de réflexions, projets, travaux, partenariats et actions avec l'Épicerie Sociale et Solidaire du Pays de Revigny. - Création et fonctionnement des services et activités destinés à l'enfance et à la petite enfance (de 4 à 11 ans) durant les périodes de vacances scolaires : Accueil de Loisirs Sans Hébergement. - Création, gestion et fonctionnement d'un Relais Assistantes Maternelles Intercommunal.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, rurale ou mixte, dédiées au moins à une ou plusieurs activités économiques et développement des activités commerciales et aménagement et gestion de bâtiments-relais.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire - Gestion, fonctionnement et investissements de l'Espace Culturel à Revigny-sur-Ornain. - Création, gestion, fonctionnement et investissements d'une Résidence d'Artistes Le Cabagnol à Nettancourt. - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire - Gestion, fonctionnement et investissements du gymnase intercommunal à Revigny-sur-Ornain (hors équipements mobiles). Les conditions d'occupation et d'utilisation sont fixées au sein d'un règlement. - Création d'une piste de pratique de BMX sur terre à Contrisson rétrocédé à la Commune de Contrisson qui en assume l'exploitation. - Création, gestion, fonctionnement et investissements des skate-parks à Laimont et Revigny-sur-Ornain et du plateau sportif à Villers-aux-Vents.

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Organisation de manifestations intercommunales : fête de la Saint-Nicolas, résidences d'artistes, festivals, ou toute autre manifestation à caractère culturel, sportif et d'intérêt communautaire. - Mise en œuvre d'une politique de diffusion culturelle : spectacles et expositions. - Soutien financier et/ou logistique aux projets associatifs d'animation relatifs à la jeunesse, à la culture et aux sports à caractère intercommunal ou exceptionnel. Les conditions de participation financière sont fixées au sein d'un règlement. - Gestion, fonctionnement et investissements de l'École de Musique Intercommunale. Les conditions de fonctionnement de l'École de Musique Intercommunale et ses missions sont définies au sein d'un projet d'établissement et d'un règlement.

- Activités sportives

Gestion, fonctionnement et investissements du gymnase intercommunal à Revigny-sur-Ornain, Création d'une piste de pratique du BMX sur terre à Contrisson, Création, gestion, fonctionnement et investissements des skate-park à Laimont et Revigny-sur-Ornain et du plateau sportif à Villers-aux-Vents.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

La Communauté de Communes assume sa compétence relative au Schéma de Cohérence Territoriale par l'adhésion au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Barrois, dont les statuts prévoient l'élaboration et l'animation de ce document d'urbanisme à l'échelle de son territoire.

- Schéma de secteur

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

- Aménagement, entretien et valorisation des circuits thématiques à vocation pédagogique : « Le Sentier du Marais » à Laimont et « Les Berges de l'Ornain » à Revigny-sur-Ornain. - Aménagement et valorisation de boucles de randonnée pédestre, pose et entretien de mobiliers et de signalisations et balisages sur les sentiers. - Mise en place et entretien d'un dispositif de Signalisation d'Information Locale.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Définition d'une politique d'amélioration de la qualité du cadre de vie. - Adhésion et versement d'une cotisation annuelle au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement pour le compte des Communes membres de la COPARY.

- Politique du logement non social

- Définition de priorités en matière d' : - amélioration de l'habitat existant.

- Politique du logement social

- Définition de priorités en matière d' : - habitat à caractère social,

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Aménagement et gestion de logements locatifs destinés à un public de jeunes travailleurs, de travailleurs temporaires, précaires, stagiaires, vacataires, apprentis, étudiants.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Réalisation, gestion et animation d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

- Amélioration du parc immobilier bâti

| |
|--|
| <i>contribution financière à la politique de ravalement de façades privées.</i> |
| - Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre - <i>Contribution financière à la politique de ravalement de façades privées.</i> |
| Autres |
| - Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Actions d'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace : - Adhésion au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Barrois. - Animation et gestion d'une politique de développement local, en relais et en partenariat avec le Département de la Meuse et la Région Grand Est.</i> |
| - Gestion d'un centre de secours <i>Contingent SDIS Financement du contingent au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Meuse pour le compte des 16 Communes.</i> |
| - NTIC (Internet, câble...) - <i>Travaux d'installation, de gestion et d'entretien des équipements techniques nécessaires au transport de l'information numérique par ondes hertziennes (type système Wifi ou autres), sur l'ensemble du territoire communautaire. - Développement de partenariats pour l'installation, l'entretien et la maintenance d'une station Global Positioning System (G.P.S.) permanente, offrant aux utilisateurs de ce type d'outils de mesures une précision améliorée en « temps réel » sur le territoire. - Études et travaux relatifs à l'aménagement numérique, et notamment au déploiement des réseaux Très Haut Débit et de la fibre optique.</i> |
| - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</i> |
| - Création et gestion des maisons de services au public |
| - Autres <i>Aménagement numérique du territoire : - Création, développement et gestion d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.) : intégration et mise à jour des données du cadastre (en convention avec la Direction Générale des Impôts) et de l'Institut Géographique National concernant le territoire de la COPARY. Installation, gestion et entretien de l'équipement technique nécessaire à la consultation des données du Système d'Information Géographique dans les Communes. Création, intégration et alimentation de couches d'informations « métiers » (réseaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement collectif, sentiers de randonnée, hydraulique, localisation de la signalétique, des points d'apport volontaire?). - Adhésion et versement d'une cotisation annuelle à une fourrière municipale, à une fourrière intercommunale ou à une association agréée par la Société Protectrice des Animaux, pour le compte des communes membres de la COPARY, les maires conservant leurs obligations réglementaires en la matière.</i> |

Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN) | Nature jur. | Population |
|------|--|-------------|------------|
| 55 | PETR du Pays Barrois (200049906) | | 61 434 |
| 55 | Syndicat de gestion de la ressource en eau de Neuville rive gauche (255501918) | SM fermé | 23 484 |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)